

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2025

Finances - Administration Générale - Personnel

- Création d'une liaison douce rue de la Madone / Demande de subvention auprès de l'Etat ;
- Décision Modificative au budget communal ;
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de St Fulgent – Les Essarts ;
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées

Aménagement - Urbanisme - Environnement

- Aménagement de la rue de la Madone et création d'une liaison douce / lancement de la consultation des entreprises ;

Petite enfance - Action jeunesse - Culture

Communication - Associations - Sports - Loisirs

- Tarifs des salles à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Voirie et chemins ruraux

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre, le Conseil municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 25 novembre 2025

Présents : DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, ARRIVÉ Benjamin, BREMAND Géraldine, COLONNIER Richard, GUIMBRETIÈRE Christina, JOSSET Nicole, PELON Émeline, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent (à partir de la délibération D79)

Absents excusés : BARRETEAU Angéline, LAGET Steven (pouvoir à Géraldine BREMAND), METAYER Stéphane (pouvoir à Richard COLONNIER)

Mme Natacha FONTENY est désignée secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	15 puis 16	17 puis 18	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Il demande d'abord au Conseil Municipal s'il accepte de rajouter le renouvellement de la convention entre la commune et la communauté de communes pour l'utilisation de la salle omnisports intercommunale à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal ayant accepté à l'unanimité ce point sera traité avec les questions liées à l'administration générale de la commune.

Approbation du procès-verbal de séance du 3 novembre 2025 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Finances – Administration Générale – Personnel

D76-2025 / OBJET	Création d'une liaison douce, rue de la Madone, du lotissement les chaumes au carrefour avec la rue de la Milonnière, demande de subvention auprès de l'Etat DETR / DSIL
-------------------------	---

Monsieur Le Maire rappelle que, rue de la Madone, le lotissement des chaumes est construit et habité et que la salle polyvalente construite à proximité sera achevée au printemps. En l'état actuel des aménagements de la rue il est difficile d'y circuler facilement avec des enfants ou en utilisant des moyens de transport autres que la voiture. C'est pourquoi la commune a souhaité repenser la rue de la Madone en créant un cheminement doux sécurisé pour les piétons et les cyclistes tout en ne négligeant pas les besoins des automobilistes et ceux des professionnels exerçant à proximité.

Les dotations de soutien à l'investissement de l'Etat, DETR-DSIL, peuvent être demandées pour ce type d'aménagement la commune souhaite solliciter 60% de la dépenses HT de la liaison douce.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant HT	Subventions	Montant	%
création de la liaison douce	87 200,00 €	DSIL OU DETR 60%	73 053,00 €	80,00 %
éclairage public	28 682,00 €			
Total travaux	115 882,00 €			
<i>Bureau de maîtrise d'œuvre</i>				
<i>mission concernant liaison douce (4,5%)</i>	<i>5 874,00 €</i>			
		Sous-total	73 053,00 €	80,00 %
		<i>Emprunt</i>	<i>49 703,00 €</i>	<i>40,00 %</i>
		<i>Autofinancement</i>	<i>49 703,00 €</i>	<i>40,00 %</i>
		Sous-total reste à charge de la collectivité	49 703,00 €	40,00 %
Total dépenses	121 756,00 €	Total Recettes	121 756,00 €	100,00 %

Monsieur Le Maire précise que les travaux sont programmés début 2026 et demande ensuite au Conseil Municipal qu'il s'exprime sur cette demande. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DONNE SON ACCORD et SOLLICITE les aides de l'Etat pour ce projet ;

ADOPE le plan de financement qui vient de lui être présenté.

D77-2025 / OBJET	Décisions Modificatives au Budget Principal de la commune
-------------------------	--

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les deux décisions modificatives nécessaires pour les ajustements de fin d'année. La première concerne la régularisation d'écritures et n'a pas d'incidence financière pour la commune, la deuxième correspond aux ajustements de fin d'année en investissement.

Il précise qu'il faut également inscrire l'ensemble des subventions restant à percevoir pour la salle ce qui aura pour conséquence de faire disparaître l'emprunt qui n'a pas été nécessaire en 2025.

Il faut également tenir compte des dépenses imprévues et des décisions que le Conseil Municipal a pris en cours d'année. Les décisions modificatives sont les suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-167 : Emprunts et dettes assorties de conditions particulières	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-27838 : Crédances sur autres établissements publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL 641 : Opérations patrimoniales	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		10 000,00 €		10 000,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	270 000,00 €
R-1322 : Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	80 000,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	134 000,00 €
R-14251 : Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	261 920,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	618 920,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	502 015,59 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	502 015,59 €	0,00 €
D-2041B2-34 : Réseaux	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-28 : Autres biens	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-76 : Parking souterrain Rue de la Madone	0,00 €	81 404,41 €	0,00 €	0,00 €
D-2161-22 : Équipements sportifs	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	78 904,41 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	113 904,41 €	502 015,59 €	618 920,00 €
Total Général		113 904,41 €		113 904,41 €

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPE les décisions modificatives au budget principal qui viennent de lui être présentées

D78-2025 / OBJET	Modification des statuts de la communauté de communes du Pays St Fulgent Les Essarts
-------------------------	---

Monsieur Le Maire :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-869 en date du 16 septembre 2024, portant modification des statuts de la communauté de communes.

Vu la délibération n° 271-25 en date du 6 novembre 2025 approuvant le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Considérant que cette modification vise principalement à modifier la compétence « petite enfance et jeunesse » qui comprend les points suivants :

- Etude sur les actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse,
- Participation, soutien financier à des actions en faveur de petite enfance et la jeunesse qui concernent au moins 40 % des communes,
- Création, gestion, aménagement d'un relais petite enfance,
- Etude, création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-6 ans) à l'exclusion de la crèche implantée à Essarts en Bocage.

Considérant que les élus de la commune d'Essarts en Bocage et de la communauté de communes ont souhaité procéder au transfert de compétence de la crèche Golly Rêve à compter du 1^{er} janvier 2026 afin de mettre en cohérence la politique petite enfance sur le territoire, d'améliorer sa lisibilité pour l'usager et de renforcer l'accès au service public de la petite enfance.

Considérant qu'en application du projet social de territoire, il est proposé d'ajouter la parentalité dans les actions pouvant être mises en œuvre ou soutenues par la communauté de communes, dès lors qu'elles concernent au moins 40% des communes, ainsi que l'étude, la création et la gestion de services en faveur de la parentalité (ex : LAEP).

Considérant qu'en application de la [Loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi](#) qui a introduit la notion d'autorité organisatrice (AO) de l'accueil du jeune enfant, la communauté de communes, compétente en matière de « petite enfance », se doit de répondre aux différentes obligations introduites par cette loi.

Considérant qu'il est proposé la rédaction suivante pour la compétence « petite enfance, parentalité et jeunesse » :

- Etude sur les actions en faveur de la petite enfance et de la jeunesse,
- Recensement des besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que des modes d'accueil disponibles sur le territoire, étude et planification de l'offre d'accueil du jeune enfant
- Participation, soutien financier à des actions en faveur de petite enfance, de la parentalité et la jeunesse qui concernent au moins 40 % des communes,
- Création, gestion, aménagement d'un relais petite enfance,
- Etude, création, aménagement, gestion de structures d'accueil de la petite enfance (0-6 ans)
- Etude, création et gestion de services en faveur de la parentalité,

Considérant que deux autres ajustements doivent être apportés, à savoir :

- Sur la compétence « tourisme » : suppression du camping de l'Oiselière car son exploitant ayant levé l'option d'achat du crédit-bail, rectification de l'appellation du camping situé à Essarts en Bocage : « camping le Petit Bocage » ;
- En matière de politique touristique exercée à l'échelle du pays du bocage vendéen, il convient de supprimer la marque Vendée Vallée qui doit être remplacée par l'appellation « Vendée Bocage ».

Agissant conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5214-1 et suivants et L.5211-6 alinéa 1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.5211-17 et L5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes.

Monsieur Le Maire propose de valider cette modification de statuts et demande au Conseil Municipal de s'exprimer sur ce point

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

D'APPROUVER les nouveaux statuts de la communauté de communes joints à la présente délibération ;

DE NOTIFIER cette délibération au Président de la communauté de communes.

D79-2025 / OBJET

Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par Vendée Eau, syndicat chargé de la production et la distribution de l'eau potable pour l'ensemble des communes de la Vendée.

Il détaille les moyens techniques et humains dont dispose cette structure pour mener à bien ses missions. Il présente les principales données de Vendée Eau en 2024 et notamment le volume d'eau produit, le nombre d'abonnés, la longueur de réseau, l'indice linéaire de perte de réseau, l'excédent d'exploitation.

Monsieur Le Maire aborde également les indicateurs de performance parmi ceux -ci le prix TTC du service au m³, le délai maximum d'ouverture de branchement, le taux moyen de renouvellement de réseau.

Il explique les projets et les perspectives du Syndicat et répond aux questions qui lui sont formulées.

Il rappelle que le dossier complet est consultable sur le site de Vendée Eau.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé,

PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2024 élaboré par Vendée Eau.

D82-2025 / OBJET

Convention de gestion de la salle omnisports intercommunale située à Saint-André-Goule-d'Oie

Monsieur Le Maire explique que la convention d'utilisation de la salle omnisports arrive à son terme le 31/12/25
Un projet de nouvelle convention nous a été adressée. Les modifications par rapport à la précédente convention sont les suivantes :

Ajout : du local de rangement de 33 m² dans le descriptif de la salle

- Suppression : des références à la ligne téléphonique.

De ce qui touche à l'entretien et à la réparation des autolaveuses.

Elles appartiennent maintenant à la Communauté de Communes il n'est plus nécessaire de préciser que les réparations et l'entretien seront à la charge de cette collectivité.

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité VALIDE la convention d'utilisation de la salle omnisports qui vient de lui être présentée

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire et en son absence à Mme la 1^{ère} adjointe pour signer les documents se rapportant à cette décision.

Autre point abordé :

Etude prospective menée par M Schmitt :

Cette étude avait pour but de tester la capacité de la commune à réaliser les investissements qu'elle envisage dans les prochaines années.

Dans le plan pluriannuel d'investissement ont été intégrés notamment les projets suivants :

- Bibliothèque
- Travaux d'aménagement de plusieurs rues

Les incertitudes sur les dotations de l'Etat, le taux du FCTVA et les prélèvements sur les Communautés de communes compliquent l'analyse.

Pour le moment, la commune peut compter sur une Capacité d'Autofinancement correcte et sur un faible taux d'endettement ce qui lui permettra de recourir facilement à l'emprunt si nécessaire.

Affaires scolaires – Action sociale – Personnes âgées

Points abordés :

↳ Retour sur l'assemblée générale de l'OGEC :

Les effectifs sont globalement en baisse mais les inscriptions en maternelle sont en hausse ce qui est plutôt bon signe pour l'avenir de l'Ecole.

L'association dispose d'une très bonne santé financière et envisage plusieurs investissements dans les années à venir. L'UDOGEC n'a pas attribué en 2025 d'aide financière à l'Ecole.

↳ Repas de Noël au restaurant scolaire :

Il sera servi aux enfants le 19 décembre. Après le service il est proposé aux élus disponibles et qui le souhaitent de se joindre au personnel du restaurant scolaire pour déjeuner.

↳ Changement de matériel à la garderie :

La commune vient d'investir dans un nouveau réfrigérateur et un nouveau lave-vaisselle à l'accueil de loisir.

Aménagement – Urbanisme – Environnement :

D80-2025 / OBJET	Aménagement de la rue de la Madone et création d'une liaison douce, lancement de la consultation des entreprises
-------------------------	---

Monsieur GUÉRY, adjoint en charge de ce dossier rappelle le cadre légal et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de la Commande Publique,

Il mentionne les différentes réunions de commissions et les échanges qui ont eu lieu pour aboutir à l'Avant-Projet Définitif de l'aménagement de la rue de la Madone du lotissement les chaumes au carrefour avec la rue de la Milonnière avec création d'une liaison douce.

Il rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude de la SAET pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur GUERY présente les plans et redonne les principales caractéristiques du projet :

Il précise le montant prévisionnel des travaux et celui du projet global, il présente également les critères retenus pour la sélection des candidats.

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de s'exprimer sur ce projet et indique que le document de consultation des entreprises sera déposé rapidement en ligne.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux,

AUTORISE Monsieur Le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux,

DONNE POUVOIR à Monsieur Le Maire et en son absence à Mme la 1^{ère} adjointe pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises,

PRECISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le chapitre 76

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Petite enfance – Action jeunesse – Culture

Points abordés :

↳ Restitution par Natacha et Benjamin de la préparation de la Sainte Barbe avec le CMJ :

Le CMJ s'est montré très intéressé par la présentation de l'engagement des pompiers. Ils ont pu à cette occasion voir une Fourragère et Benjamin leur a été expliqué dans quelles circonstances cette décoration avait été remise aux pompiers Vendéens.

↳ Restitution de la commission action jeunesse et culture :

Les membres de la commission enfance jeunesse font un point sur les projets Anim'Jeunes envisagés pour 2026. Le Conseil Municipal sera amené à délibérer sur le budget en janvier 2026.

↳ Distribution des paniers garnis au plus de 85 ans :

Mme Fonteny demande aux membres du Conseil Municipal qui souhaite participer. Les élus sont accompagnés de deux enfants.

↳ Un arbre une naissance :

Les participants ont apprécié ce moment. Pour beaucoup il a permis de connaître les parents des enfants du même âge que ses propres enfants. En 2025 actuellement vingt-six naissances ont été enregistrées la prochaine équipe verra si elle souhaite prolonger cette action et sous quelle forme.

↳ Visite de la bibliothèque de Chaillé les Marais :

La visite est prévue le 24 janvier 2026 à 14H c'est une bibliothèque qui est proche de notre projet avec l'extension et l'amélioration d'un bâtiment existant.

D81-2025 / OBJET

Tarifs des salles communales à compter du 1^{er} Janvier 2026

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission Communication-Associations-Sports-Loisirs après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas modifier les tarifs de location des salles communales et maintient les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2026

SALLES COMMUNALES			Habitants de la commune	Habitants hors commune
salle des Mésanges (80 personnes)	particuliers	1 journée	170,00 €	250,00 €
		le 2 ^{ème} jour consécutif	90,00 €	125,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	170,00 €	250,00 €
		la 1/2 journée (4H)	80,00 €	
salle Multi (50 personnes)	particuliers	1 journée	120,00 €	180,00 €
		le 2 ^{ème} jour consécutif	88,00 €	120,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	120,00 €	180,00 €
		la 1/2 journée (4H)	50,00 €	
salle des Logis I risque de changement de salle si une réservation de dernière minute est effectuée pour un vin d'honneur suite à une sépulture (50 personnes)	particuliers	1 journée	120,00 €	180,00 €
		le 2 ^{ème} jour consécutif	88,00 €	120,00 €
		Préparation la veille si la salle est disponible	50,00 €	50,00 €
	location dans un cadre commercial	1 journée	120,00 €	180,00 €
		jours suivants	50,00 €	
↳ Vin d'Honneur	pour l'ensemble des salles		50,00 €	65,00 €
↳ Forfait CHAUFFAGE qui sera ajouté du 1 ^{er} octobre au 15 avril		1 journée	20,00 €	20,00 €
		jours suivants	20,00 €	20,00 €
↳ Arthes	pour l'ensemble des salles sauf pour les vins d'honneur		25,00 €	25,00 €
Forfait MÉNAGE pour l'ensemble des salles	Un forfait de 150 € sera encaissé par la collectivité si les salles ne sont pas rendues propres et nécessitent l'intervention des services techniques			
Forfait POUBELLE pour l'ensemble des salles	Un forfait poubelle de 15€ sera encaissé par la collectivité si un dépôt supplémentaire de sacs est effectué en dehors des poubelles mises à disposition			

Autres points abordés :

↳ Vœux 2026 : M Carteau fait part du souhait de la commission communication qui envisage de réaliser des vœux sur une mode journalistique avec des flash sur des coups de cœur et des échanges de questions réponses.

↳ Rappel des dates : distribution des calendriers le 20/12/25

Envoi des articles pour le bulletin de fin d'année le 19 décembre 2025.

Voirie et chemins rurauxPoints abordés :

↳ Avancement des travaux du parking de la salle

↳ Effacement de réseau dans le village du Pin / planning

Questions diversesCompte-rendu des commissions intercommunales :

Commission déchets - développement durable - Infrastructure	<p>Restitution : Richard Colonnier</p> <p><u>Thèmes abordés :</u></p> <p>Gestion différenciée dans les espaces verts de la Communauté de communes. Les entreprises de travaux paysagers ne sont pas toujours familiarisées avec ces nouvelles techniques.</p> <p>Modes de déplacement actifs : les itinéraires cyclables prioritaires sont lancés. Vendée Expansion aide la Communauté de communes pour l'acquisition du Foncier notamment pour la création d'une liaison douce St Fulgent - St André.</p>
---	--

Commission habitat et urbanisme	<p>Restitution : Francis Guéry</p> <p><u>Thèmes abordés :</u></p> <p>Renouvellement du contrat avec Hatéïs à l'issue de la consultation.</p> <p>Consommation foncière du Pays St Fulgent Les Essarts :</p> <p>Actuellement on consomme trop vite le foncier même si l'étalement urbain à nettement diminué depuis quelques années.</p>
---------------------------------	--

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

⇒ Commande publique :

Date	Numéro	Objet	Tiers	TTC
6-11-25	DF87-2025	Campagne de débroussaillage 2025-2026	Menanteau	31 225,44 €
6-11-25	DF88-2025	Négociation Coccinelles 3	Vendée Expansion	3 168 €
18-11-25	DF89-2025	Changement des ordinateurs administratifs (3 postes)	APS Solutions	3 020,40 €
18-11-25	DF90-2025	Avenant contrat MO rue de la Madone	SAET	12 047,41 €
18-11-25	DF91-2025	Analyse des gravats pollués parking	Sofultrap	2 340,00 €
21-11-25	DF92-2025	Jalonnement cyclable	SVEM signalisat°	218,64 €
1-12-25	DF93-2025	2 Chauffe-eau vestiaires foot	JG Energies	8 166,24 €
1-12-25	DF94-2025	Mise à jour office 2024	APSSI Group	1 014,00€
1-12-25	DF95-2025	Plantation parcelles YB48-50 la Boutinière	Pépinière Marmin	1 795,20 €

Conseils Municipaux 2026 à 20H

Lundi 12 janvier	Lundi 9 février	Lundi 9 mars		
------------------	-----------------	--------------	--	--

↳ *Commission finances 1 : lundi 26 janvier 19H*

↳ *Commission finances 2 : lundi 16 février 19H*

↳ *Réunion CCAS à confirmer : mardi 3 mars 18H30*

Levée de la séance 22H10
A Saint-André-Goule-d'Oie, le 5 décembre 2025

<p>Le Maire :</p> <p>Jacky DALLET</p> 	<p>La Secrétaire de Séance :</p> <p>Natacha FONTENY</p> 
---	--